

La cotisation au club a été fixée à **20 €** cette année. L'adhésion donne droit à la participation à toutes les séances du club, sans droit de table. En revanche, la participation aux compétitions officielles est soumise à la prise de licence de la Fédération Française de Scrabble.

Le montant de la participation annuelle au club Montpellier-Scrabble est la somme des montants de **l'adhésion aux Maisons pour tous et la cotisation club.**

- L'adhésion aux *Maisons pour tous* est de **7 €** pour les adultes et **3,5 €** pour les moins de 18 ans. Bien entendu, si vous avez déjà acquitté cette adhésion pour une autre activité, vous n'avez pas à la payer une nouvelle fois, il suffit de préciser votre numéro de carte. P

aiement

exclusivement

par chèque ,

libellé à "Régisseur de la MPT François Villon", à remettre à la trésorière du club lors d'une séance.

- Le montant de la cotisation club est de **20 €** (**30 €** pour un couple). Cette part est réduite à **10 euros** pour les moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, RMIstes, personnes en difficulté... sur simple déclaration. Vous pouvez acquitter l'adhésion au club en ligne sur le site

[HelloAsso de Montpellier-Scrabble](#)

La **licence de la Fédération française de Scrabble** est facultative et s'élève à **30 €** pour notre [comité](#)

[régional](#)

Elle est obligatoire pour participer aux compétitions et classements officiels. Cette licence est réduite pour une première année d'affiliation, dite de "découverte". Pour les joueurs de 18 à 25 ans, la licence fédérale est de 12 €, elle est offerte pour les moins de 18 ans. Pour participer à un tournoi de Scrabble classique, les non-licenciés peuvent acquitter une licence journalière à 5 €.

Vous pouvez prendre en ligne la licence fédérale sur le site [HelloAsso du comité régional de Scrabble](#)

Les adhésions prises à partir du 1er septembre 2022 seront valables jusqu'au 31 août 2023 ([Télécharger la version PDF](#)).

